

ÉTAT DES LIEUX (NOVEMBRE 2015) DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE EN SUISSE UNE ANNÉE APRÈS LA DIFFUSION DE NOTRE MANIFESTE ÉNERGIE

1. Les objectifs généraux (préambule) du message relatif au premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral correspondent bien à ceux que nous défendons :

a) Objectifs de la réduction de la consommation globale (chaleur et électricité) : division par environ deux de la consommation actuelle, soit 124'000 GWh

Chapitre 2.3.1 (message du Conseil fédéral) : Objectifs

La consommation moyenne finale d'énergie par personne et par an doit diminuer de 54 % d'ici 2050, par rapport à l'an 2000 (année de référence). Cela correspond à une *consommation finale* d'énergie estimée à près de 125 TWh (451 PJ) en 2050 (ou 125'000 GWh).

Nous sommes bien en phase avec ce chiffre (125'000 ou 124'000).

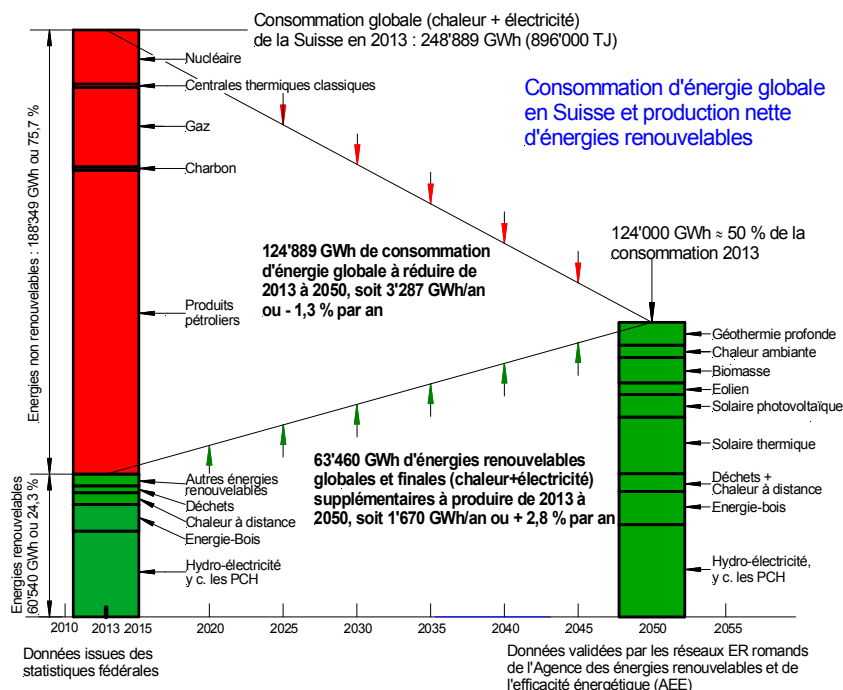
b) Objectif de production d'énergie électrique renouvelable finale supplémentaire, sans la grande hydraulique : 18'300 GWh

Chapitre 2.3.1 : Objectifs

En 2050, la production annuelle moyenne d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables (sans la force hydraulique) doit, dans la mesure du possible, atteindre au moins 24,2 TWh. (ou 24'200 GWh).

En traduisant 24'200 GWh de production d'électricité en énergie finale (donc après déduction des pertes de transport $\approx 7\%$) et en déduisant la production actuelle (2014) des nouvelles énergies renouvelables, on obtient environ + 18'000 GWh. La concordance avec nos perspectives est presque parfaite !

L'argumentaire qui accompagnait notre manifeste résumait nos projections "2050" à l'aide du graphique ci-dessous :

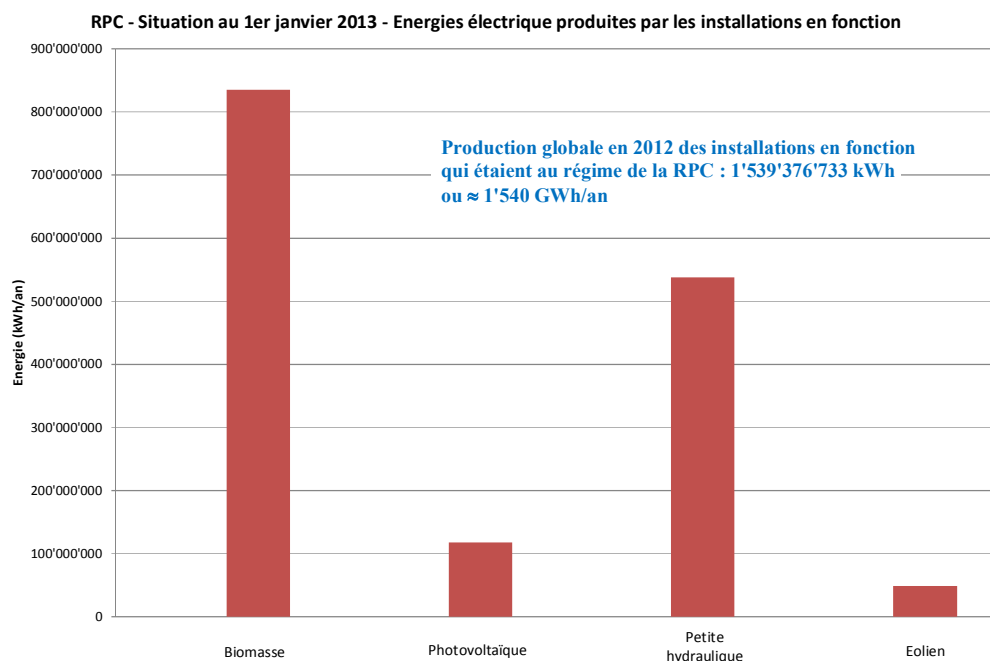


2. Le potentiel de production globale finale 2050 de 124'000 GWh, comprenant + 18'000 GWh de production électrique (sans la grande hydraulique), est-il réaliste ?

Dans l'objectif de développer la production d'électricité renouvelable, la Confédération, en révisant l'ordonnance sur l'énergie en 2007, a mis en place le concept de la rétribution à prix coûtant (RPC) du

kWh produit par les nouvelles énergies renouvelables. Le système de la RPC est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008.

Le succès a largement dépassé toutes les attentes. En 2012, déjà, les *nouvelles installations* en fonction *au nouveau régime de la RPC*, soit 4'804, ont produit 1'540 GWh durant cette année (état au 1^{er} janvier 2013 publié par l'OFEN).



Près de 1'500 installations ayant reçu une décision positive pour la RPC, mais n'ayant pas encore été réalisées, totalisaient une production totale future de 2'500 GWh/an.

À fin 2012, il y avait 22'838 installations sur la liste d'attente de Swissgrid. Il y en a aujourd'hui 46'319 (1^{er} novembre 2015) ! Certes, un certain nombre de ces installations (Biomasse, Photovoltaïque, Petites hydro et Eolien) étaient dans un stade avancé de projet en 2008, mais qui ne pouvaient pas être économiquement réalisées avec une vente de l'énergie au prix du marché.

Toutefois, il ne fait aucun doute que, si l'on s'en donne les moyens aujourd'hui, l'accroissement moyen annuel de 500 GWh/an de production d'électricité renouvelable sera atteint pour obtenir 18'000 GWh/an d'énergie électrique renouvelable supplémentaire en 2050, sans la grande hydraulique.

3. Les mesures de développement des énergies renouvelables annoncées dans la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, permettront-elles d'atteindre les objectifs qu'elle s'est elle-même fixée ?

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil fédéral édicte des mesures qui, de manière incompréhensible, freinent brutalement et drastiquement le développement des énergies renouvelables.

Voici quelques extraits du Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral :

La RPC est remplacée par un système de *rétribution de l'injection avec commercialisation directe*.

Les installations n'obtiendront désormais plus une rétribution fixe ... Les gestionnaires d'installations assumeront eux-mêmes la responsabilité de la vente du courant ... (mesure parfaitement irréaliste).

... Les agrandissements ou les rénovations notables d'installations existantes ne donnent plus droit de participer à la rétribution ... (élimination d'un important potentiel : petite hydroélectricité, biomasse, ...)

La durée de garantie de la rétribution sera d'au maximum 15 ans ... (réduction de 25 à 15 ans pour la petite hydraulique et le photovoltaïque, de 20 à 10 ans pour les installations à biomasse avec mandat d'élimination. Exclusion de pratiquement tous les projets pour des raisons financières cette fois).

... la rétribution de l'injection est appelée à disparaître à partir de 2021

Pour les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10 kW (env. 80 m² de capteurs), la rétribution est exclue ; elle est remplacée par une contribution unique à l'investissement ... (réduction à une valeur dérisoire du potentiel photoélectrique national).

Sont exclue du système de rétribution, les installations hydroélectriques, hors infrastructures, d'une puissance de 300 kW (il s'agit d'une puissance équivalente ce qui représente environ 660 kW de puissance électrique. La plupart des projets de petite hydro sont abandonnés).

etc., etc.

Si ces mesures étaient finalement appliquées, il ne fait aucun doute que l'objectif initial de réduction de la consommation finale globale à 125'000 GWh ne pourrait être atteint. La Stratégie énergétique, dans le même texte, l'admet d'ailleurs explicitement.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le tableau ci-dessous qui résume les objectifs du Conseil fédéral, au chapitre 4.3.1 Évolution de la consommation finale d'énergie (page 87).

Tableau 2

Scénario «Mesures politiques du Conseil fédéral» (PCF): consommation d'énergie par agent énergétique, en PJ (3,6 PJ = 1 TWh) et pourcentages

Agent énergétique	Consommation en PJ					Part en % de la consommation annuelle			
	2000	2010	2020	2035	2050	2010	2020	2035	2050
Electricité*	185	212	211	208	219	25%	28%	33%	39%
Huiles de chauffage	207	194	130	67	38	23%	17%	10%	7%
Autres produits pétroliers	6	4	5	4	4	0.5%	0.6%	0.7%	0.7%
Gaz naturel	87	108	107	88	70	13%	14%	14%	12%
Charbon	6	6	6	4	3	1%	0.8%	0.7%	0.5%
Chaleur à distance*	13	17	22	25	21	2%	3%	4%	4%
Bois	27	37	38	35	29	4%	5%	5%	5%
Déchets (industriels)	10	10	10	9	8	1%	1%	1%	1%
Chaleur solaire	1	1	4	10	15	0%	1%	2%	3%
Chaleur ambiante	4	11	22	35	37	1%	3%	6%	7%
Biogaz, gaz d'épuration	1	2	2	3	3	0.2%	0.3%	0.4%	0.5%
Essence	169	135	92	56	39	16%	12%	9%	7%
Diesel	56	99	97	73	56	12%	13%	11%	10%
Carburants d'aviation	4	3	3	3	3	0.4%	0.4%	0.5%	0.6%
Biocarburants liquides	0	0	16	16	16	0.0%	2.0%	2.5%	2.8%
Gaz naturel comme carburant	0	0	0	1	1	0.0%	0.1%	0.2%	0.2%
Biogaz comme carburant	0	0	0	1	1	0.0%	0.1%	0.2%	0.2%
Hydrogène	0	0	0	0	3	0.0%	0.0%	0.0%	0.4%
Total	777	841	767	639	565				

Source: Prognos 2012

La consommation globale (chaleur + électricité) projetée en 2050 serait de 565 PJ, soit 156'944 GWh. On est donc bien à côté des objectifs annoncés en préambule du même message. Pire, la consommation d'hydrocarbures serait encore de 60'000 GWh ou près de 40 % de la consommation globale.

La politique énergétique du Conseil fédéral est donc très éloignée des objectifs que nous défendons depuis plus d'une année, résumée dans notre Manifeste en octobre 2014 :

Une société durable complètement libérée en 2050 des énergies nucléaires et fossiles.

4. Les récentes décisions du Parlement fédéral (Conseil national et Conseil des États) corrigent-elles les mesures promulguées par le Conseil fédéral dans sa Stratégie énergétique 2050 ?

Face à la crise énergétique, environnementale, climatique et économique majeure qui s'annonce, dont les effets se font déjà gravement sentir, on était en droit d'espérer que les élus du peuple allaient profondément amender les propositions de l'exécutif pour élaborer une nouvelle loi sur l'énergie novatrice et incitative nécessaire à la réussite d'une transition énergétique complète.

Les Chambres fédérales ont fait l'inverse. Elles vont plus loin encore dans le démantèlement des énergies renouvelables, réduisant les objectifs, augmentant les contraintes pour les productions et, même, remplaçant dans le texte proposé, chaque fois, le terme "Objectifs" par "Valeurs indicatives".

Ainsi, la loi qui résultera très probablement de ces décisions, non seulement entrave considérablement le développement des énergies renouvelables décentralisées, mais est vidée, dans ses termes, de toute volonté de faire face positivement à la problématique de la transition énergétique.

Dans le débat public qui s'annonce, on verra cette curieuse situation où les quelques parlementaires fédéraux qui avaient une vision constructive de l'avenir énergétique du pays, défendent la Stratégie du Conseil fédéral afin de limiter les excès de la très grande majorité de leurs collègues prisonniers des concepts strictement économiques et à court terme du marché de l'énergie.
